

Les membres : de l'IDS à l'INDS, une gouvernance élargie

L'institut national des données de santé, tout en conservant le noyau des membres de l'IDS, s'est ouvert à de nouveaux acteurs, afin de jouer pleinement son rôle de forum des producteurs et utilisateurs des données de santé. Son nombre est passé de 14 à 24, désormais répartis en 6 collèges :

Collège 1 : Les régulateurs publics

- L'Etat, représenté par le [Ministère chargé des solidarités et de la santé](#), le Ministère chargé de l'assurance maladie et par le Ministère chargé de la recherche
- La [Caisse nationale de l'assurance maladie](#) (Cnam)
- La [Caisse centrale de la mutualité sociale agricole](#) (CCMSA)
- La [Caisse nationale du régime des indépendants](#) (RSI)
- L'[Union nationale des régimes spéciaux](#) (UNRS)
- La [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie](#) (CNSA)
- L'[Agence technique de l'information sur l'hospitalisation](#) (ATIH)*
- La [Haute autorité de santé](#) (HAS)*
- L'[Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé](#) (ANSM)*
- L'[Agence nationale de santé publique](#) (ANSP)*
- L'[Institut national du cancer](#) (INCa)*
- L'[Agence de la biomédecine](#) (AbM)*

Collège 2 : les usagers

- [France assos santé](#) (ex-CISS)

Collège 3 : les professionnels et structures de soins

- L'[Union nationale des professionnels de santé](#) (UNPS)

Collège 3bis : les Ordres professionnels

- Le [Conseil national de l'ordre des médecins](#) (CNOM)*
- Le [Conseil national de l'ordre des pharmaciens](#) (CNOP)*

Collège 4 : les organismes d'assurance maladie complémentaire

- [Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire](#) (UNOCAM)

Collège 5 : la recherche et l'enseignement

- L'[Institut national de la santé et de la recherche médicale](#) (INSERM)*
- L'[École des hautes études en santé publique](#) (EHESP)*
- L'[Institut de recherche et documentation en économie de la santé](#) (GIP IRDES)*

Collège 6 : les industriels et bureaux d'études

- [Le syndicat professionnel des entreprises du médicament](#) (LEEM)*
- Le [Syndicat national de l'industrie des technologies médicales](#) (SNITEM)*
- L'[Association française des entreprises de la recherche clinique](#) (AFCROs)*
- L'association [France e-health tech](#)*

* Nouveaux membres de l'INDS

Ils ne font plus partie de nos membres...

La Fédération hospitalière de France (FHF), la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP) et la Fédération UNICANCER qui faisaient partie de l'IDS ont fait le choix de ne pas rejoindre l'INDS, sans exclure de l'intégrer ultérieurement.

Vers de nouveaux membres

Les membres de l'INDS pourront être rejoints ultérieurement par tout autre organisme représentatif des malades et des usagers du système de santé, des producteurs de données de santé ou des utilisateurs publics et privés (industriels, bureaux d'étude, sociétés de service, journalistes) de données de santé, comme le prévoient les statuts de l'INDS. Ces derniers donnent également la possibilité d'accorder le statut de membre associé, permettant d'assister aux réunions de l'Assemblée générale, sans toutefois permettre de prendre part au vote.

URL source: <https://www.indsante.fr/fr/les-membres-de-lids-linds-une-gouvernance-elargie>